



Isabelle Monfort, réélue Présidente du Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros

Hyères, le 14 mars2022

Le Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros s'est réuni le 10 mars 2022 à Hyères. Lors de cette séance, ouverte par Evence Richard, Préfet du Var, les membres du conseil ont réélu leur Présidente.



Les membres du Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros, réunis le 10 mars 2022.

Instance de débats et d'échanges, le Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros valide la politique de l'établissement, contrôle et approuve le budget. Ses 43 membres sont des élus, des représentants des administrations et du monde associatif, des socio-professionnels, des personnalités qualifiées désignées par la Ministre en charge de l'environnement.





Isabelle Monfort, Présidente du Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros

Lors de la séance du 10 mars, Isabelle Monfort, siégeant au Conseil d'administration en sa qualité d'élue d'Hyères a été réélue. Elle a remercié chaleureusement l'ensemble des membres du conseil pour leur confiance renouvelée.

Elle a rappelé le bilan positif de la dernière mandature, qui a notamment permis l'adoption du périmètre d'adhésion du Parc national de Port-Cros et la mise en œuvre de sa Charte de territoire.

Elle a mis en avant sa volonté de valoriser les acquis, doper la créativité et communiquer davantage sur le sens de l'action du Parc national de Port-Cros. Enfin, elle a réaffirmé son engagement à poursuivre la défense des moyens du Parc auprès de l'État ainsi que les statuts et la considération des Parcs nationaux français au sein de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Les membres du Conseil ont également élu à la vice-présidence, Catherine Huraut, élue de la Croix-Valmer et Hélène Bill, élue de La Garde, ainsi que deux nouveaux membres du bureau : Christian Garnier, élu du Pradet en tant que représentant des communes de l'Ouest de l'aire d'adhésion et Laurence Cananzi représentant les habitants de Porquerolles.

Les principales délibérations de cette séance ont concerné l'adoption du budget rectificatif de l'établissement, la régulation de la pratique du vélo sur l'île de Porquerolles, le plan de gestion de la réserve intégrale de l'îlot de Bagaud et le bilan du plan pluriannuel d'actions du Parc national.

CONTACT

Violaine Arnaud

06 32 37 35 36, <u>violaine.arnaud@portcros-parcnational.fr</u> Responsable communication - Parc national de Port-Cros



Au sujet du Parc national de Port-Cros

Feuilletez notre dossier de presse : https://fr.calameo.com/read/000318363f150efd93982

Consultez la liste des membres du conseil d'administration http://www.portcros-parcnational.fr/fr/le-parc-national-de-port-cros/letablissement-public/la-gouvernance

ANNEXE 1 – Profession de Foi d'Isabelle Monfort à l'attention des membres du Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros

• Au terme du mandat 2016-2022 et afin d'intégrer les nouvelles règles de parité, un nouveau Conseil d'Administration vient d'être désigné par Monsieur le Préfet du Var (Arrêté du 8 février 2022 portant renouvellement de la composition du conseil d'administration de l'établissement public du parc national de Port-Cros en votre possession).

Jeudi 10 mars, sur la base de ce nouveau Conseil, nous serons appelés à élire la présidence et les deux viceprésidences du Parc. Mon premier mandat complet arrivant à échéance, j'ai l'honneur de solliciter auprès de vous ma reconduction à la présidence du Conseil d'Administration du Parc national de Port-Cros.

Les quelques mois qui avaient précédé ce mandat complet s'étaient achevés avec la validation de la Charte de territoire par le Conseil d'État le 30 décembre 2015. Le Conseil d'Administration avait alors été redésigné et m'avait renouvelé sa confiance pour la mettre en action.

• Depuis lors, notre Parc a connu des avancées essentielles dont l'adoption de son périmètre d'adhésion et la mise en œuvre de la Charte à travers le premier Plan Pluriannuel d'Actions qui est une formidable réussite (en atteste le document qui vous avait été remis en décembre et dont l'imprimé vous sera remis le 10 mars). Ce bilan nous montre que la présence du Parc et son action sont désormais non seulement acceptées, mais reconnues comme un véritable atout et même revendiquées. En témoigne entre autres, la mise en valeur dans la communication des communes, de leur association au Parc et le partenariat instauré avec plus de 400 partenaires locaux.

En revanche, l'intégration de la totalité des communes de l'Aire Potentielle d'Adhésion n'a pu être finalisée, ni en 2017, ni en 2020. En cause, des raisons essentiellement politiques, indépendantes de notre établissement et de ses responsables (méfiance envers l'État, crainte de nouvelles contraintes pourtant inexistantes en aire d'adhésion, pression de l'électorat...) qu'elles reconnaissent pourtant toutes comme compétents et bienveillants. C'est sans doute dommage, mais j'aime à penser que cette non-adhésion les a poussées à renforcer leurs actions de protection de l'environnement pour contrebalancer cette décision. Cela me permet de dire que nous avons finalement réussi notre mission car si ce ne sont pas les personnes et l'établissement qui l'ont emporté, ce sont les idées, les valeurs et les actions de préservation de la biodiversité et de développement durable qui sont gagnantes sur ce territoire... Et c'est ce qui me paraît le plus important !

Je m'étais engagée à valoriser le positionnement et le rayonnement du Parc sur le plan régional, national et international. Je crois n'avoir pas démérité puisqu'aujourd'hui l'excellence de nos résultats et de nos propositions dans les domaines du tourisme durable, de la connaissance scientifique, de la préservation des milieux et plus récemment, du juridique et du législatif, fait plus que jamais référence et nous vaut des sollicitations accrues d'interventions, de conseil et de témoignages, aux plus hauts niveaux.

Mais au cours de ce mandat, nous avons dû faire face à plusieurs "imprévus": la fonte des effectifs et des budgets qui ont mis en danger le personnel et les finances de notre établissement donc sa vocation et ses actions, l'intégration de l'établissement "Parcs Nationaux de France" dans l'AFB/OFB, une marée noire, de grands incendies, la crise sanitaire ... Nous avons dû aussi gérer le rattachement des Parcs nationaux à l'AFB/OFB qui, s'il est aujourd'hui nécessaire, a demandé une grande vigilance et de nombreuses négociations de notre part.

En ce qui concerne l'érosion des moyens, l'action du collectif des Présidents de Parcs nationaux Français dans lequel je me suis totalement impliquée, les interventions des représentants du personnel et la mobilisation des Conseils d'Administration ont permis d'obtenir gain de cause auprès des décideurs. L'hémorragie des effectifs a été "contenue" depuis 2020 et les financements, dont ceux liés au Plan de

relance, font qu'aujourd'hui, notre Parc connaît une situation de fonctionnement apaisée et d'investissement décontrainte.

Ma principale fierté est que vous soyez aujourd'hui décideurs au sein d'un Parc national où les débats positifs et constructifs ainsi que la transparence, sont désormais la règle, un Parc national qui a gagné la confiance de ses acteurs et de ses habitants, un Parc national qui garantit des relations fluides et constructives avec ses partenaires, en pleine capacité de poursuivre et de développer ses actions dans l'intérêt du territoire.

Bien entendu, je me dois de partager ce bon bilan avec vous, administrateurs impliqués, positifs mais vigilants et exigeants, avec notre ancien directeur Guillaume Sellier et notre directeur actuel Marc Duncombe, avec une équipe d'agents compétents et motivés, sans oublier les Présidents du Conseil Scientifique et du Conseil Social Économique et Culturel qui se sont succédés : Charles-François Boudouresque et Gilles Martin, Maxime Prodromidès et Michel Dalmas, ni tous les membres passés et actuels de ces Conseils.

Je tiens à vous remercier tous très sincèrement et vous dire tout le plaisir et la fierté que j'ai ressentis à travailler à vos cotés pendant 6 ans.

- Dans la continuité de ce mandat et pour l'avenir de notre Parc, je propose les principales orientations stratégiques suivantes : valoriser nos acquis, doper notre créativité, communiquer davantage sur l'intérêt et le sens de notre action.
- > au sortir d'une phase où une gestion administrative se devait de prévaloir,
- > maintenant que nous avons perfectionné notre savoir-faire sur la réalisation des actions de la charte, très nettement amélioré la diffusion de nos informations auprès du grand public et "séduit" un nombre exceptionnel de partenaires,
- > parce que l'expertise du Parc dans la conservation de la biodiversité, le développement local, la sauvegarde des paysages et des patrimoines, le tourisme, mise au service d'un cadre de vie de qualité pour les habitants et les visiteurs, est remarquable et incontestée,
- > parce que nous avons souffert d'une certaine confusion entre les missions/compétences du Parc et celles des collectivités locales qui a généré des revendications/exigences inadaptées provoquant de la déception et parfois la colère, chez les îliens en particulier,

il me semble aujourd'hui important de :

> développer notre communication sur le "pourquoi" de la présence ici et maintenant, d'un Parc national.

À territoire exceptionnel, statut exceptionnel ! Il s'agit que tous soient désormais convaincus, parce que c'est la stricte réalité, que le Parc est porteur aux cotés des élus et des populations, du message universel qui dit que si l'Homme peut être le destructeur de la Nature, il en peut en être aussi le sauveur. Mais que rien aujourd'hui ne peut se faire contre et sans lui.

D'ailleurs, en ajoutant à la sauvegarde des espèces et des écosystèmes, l'objectif de mise en valeur du tissu socio-économique environnant et l'appel à l'intelligence et l'action collectives, la loi de 2006 a réaffirmé et considéré la place de l'homme comme indissociable des espaces naturels exceptionnels. Cela a profondément modifié l'esprit et les finalités des Parcs nationaux français.

Il faut faire savoir (et prouver) sans relâche, que le Parc de Port-Cros est un guide en la matière, un appui précieux pour la résilience de notre territoire, désormais en capacité de surmonter voire d'inverser localement, les effets des grands changements climatiques et écologiques actuels.

> renforcer la présence des dirigeants du Parc et leur dialogue avec les habitants du territoire, en particulier les îliens.

Il s'agit d'abord de mieux faire connaître et communiquer sur ce qui est concrètement fait au bénéfice des cœurs de parc et des zones d'adhésion. Le bilan du premier programme de mise en œuvre de la charte doit être largement connu et chaque acteur du territoire doit disposer de l'information qui lui permettra de partager cette fierté et cette sécurité d'habiter sur un espace rare, précieux et protégé.

> multiplier les actions et partenariats sur la partie continentale de notre aire d'adhésion.

Il s'agit de :

- mieux partager avec les collectivités locales (politiques et institutionnels) afin d'être totalement associés et intégrés à leurs bilans environnementaux ;
- faire mieux connaître ce qui est fait par les uns et les autres dans "l'esprit de la charte" ;
- continuer à multiplier les partenariats de projets avec les acteurs économiques, dans le déploiement de la marque "esprit parc », dans l'éducation à l'environnement et au développement durable,
- s'investir davantage dans la préservation et la valorisation des sites qui bien que remarquables, ne sont pas classés en cœur de Parc.

> rester très présents et vigilants au niveau national pour :

- suivre la défense de nos moyens humains et financiers auprès de l'État : la situation sanitaire avec son lien sous-tendu climat-biodiversité-santé humaine, a montré combien nos concitoyens avaient besoin d'espaces naturels préservés, de ressourcement et de naturalité. Ils renforcent ainsi les raisons d'être de notre action pour l'accueil des visiteurs dans une nature la plus authentique possible, d'un point de vue paysager comme biologique. Notre action doit conduire le gouvernement à maintenir nos moyens pour limiter l'érosion de la biodiversité et adapter nos territoires à ces évolutions. Les PNx, parce qu'ils concilient sur leurs périmètres, protection de la nature, défense des intérêts humains et démocratie participative, en sont les fers de lance.
- défendre les statuts et la considération apportée aux PNx : la création de l'Office Français de la Biodiversité a laissé craindre jusqu'à une période récente, que nos établissements de Parcs nationaux ne soient intégrés dans cette grande agence de l'État. Je crois que nous devons continuer à montrer l'importance de notre existence en tant qu'aire protégée et établissement à ancrage territorial fort n'existant que par et pour, le maintien d'une gouvernance locale.
- > innover et impulser davantage dans la transition énergétique et écologique, en tant que site pilote même si cela se heurte à des compétences multiples à fédérer.

Voilà chers administrateurs, les grands objectifs qu'il me semble important d'atteindre dans les prochaines années. Vous les valideriez en me renouvelant votre confiance tout en sachant que je compterais sur vous pour les enrichir de vos propositions au fil du temps.

Isabelle Monfort

Présidente sortante du Parc national de Port-Cros